

L'épiscopat français et la franc-maçonnerie

Publié le 13 mai 2010 · R.P. Joseph (Abbé de Cacqueray) · 5 min de lecture



« Il existe dans le monde un certain nombre de sectes qui, bien qu'elles diffèrent par le nom, les rites, la forme, l'origine, se ressemblent et sont unies entre elles par l'analogie du but et des principes essentiels. Employant à la fois l'audace et la ruse, elles ont envahi tous les rangs de la hiérarchie sociale et commencent à prendre au sein des états modernes une puissance qui équivaut presque à la souveraineté. De cette rapide et formidable extension, sont précisément résultées pour l'Eglise, pour l'autorité des Princes, pour le salut public, les maux que nos prédécesseurs avaient depuis longtemps prévus. » Léon XIII dans Humanum Genus du 20 avril 1884

- Le Carnet du Jour du Figaro du samedi 8 mai 2010 fait part de **l'invitation de la Grande Loge Nationale de France à assister à une conférence de Monseigneur Jean-Charles Descubes, archevêque de Rouen** aux côtés d'un pasteur, Agnès von Kirchbach, d'un théologien, Ghaleb Bencheikh, d'un grand rabbin, Haïm Korsia sur le thème : « Franc-maçonnerie régulière et monothéisme au XXI^e siècle ». La conférence a eu lieu le lundi 10 mai, au grand temple de la Grande Loge Nationale Française, 12, rue Christine de Pisan, Paris (XVII^e).

- Le même jour, à Lyon, le club « **Dialogue et Démocratie française** » qui rassemble des franc-maçons, hommes et femmes de toutes obédiences, réunissait le **Cardinal Barbarin**, le Grand Rabbin Richard Wertenschlag, le président du Conseil régional du culte musulman, Azzedine Gacci, et le président de l'Eglise réformée de Lyon, Joël Rochat, pour un dîner-débat sur le thème : « Laïcité, religion, spiritualité ».

La prise de parole de ces deux archevêques français à de telles réunions et à de telles conférences organisées par la franc-maçonnerie constitue un scandale d'une extrême gravité, qui

donne une illustration supplémentaire de **la trahison de la Foi** par un évêque et par un cardinal, tous les deux en poste.

Bien que l'acceptation de ces invitations ne signifie pas l'appartenance à la franc-maçonnerie de ces deux prélats, elle est cependant inadmissible **parce qu'elle accrédite l'idée que la franc-maçonnerie est une société honorable et fréquentable**. Faut-il rappeler à ces évêques que, sans qu'il y ait à faire de distinctions entre ses obédiences, **la franc-maçonnerie a été stigmatisée par tous les papes comme une secte d'une perversion toute particulière, dont l'objectif vrai est la destruction de l'Eglise Catholique ?**

Les thèmes de cette conférence et de ce dîner-débat, le principe de l'invitation au coude à coude de ces représentants des différentes « religions » appelés à parler sur pied d'égalité, le tout sous l'œil bienveillant des obédiences maçonniques sont des indices suffisants pour manifester que ce ne sont pas des témoignages de catholicisme que ces évêques sont allés porter mais des paroles mensongères et complices, ennemies de la Foi Catholique !

Nous espérons que ces fautes publiques contre la Foi, véritables scandales pour les catholiques, **seront sanctionnées comme elles méritent de l'être**. Nous devons prier notre Rosaire pour réparer cet outrage contre la Foi et endiguer le naufrage de notre sainte religion dans les âmes.

Abbé Régis de Cacqueray,

Supérieur du District de France.

Suresnes, le 13 mai 2010 en la fête de l'Ascension de Notre Seigneur

Déclaration du cardinal Ratzinger contre la franc-maçonnerie le 26 novembre 1983

« Certains se sont demandés si la pensée de l'Eglise sur la franc-maçonnerie avait changé parce qu'il n'en est pas fait mention expresse dans le nouveau Code de Droit Canon comme c'était le cas dans l'ancien Code.

La Sacrée Congrégation est en mesure de répondre que cet état de fait est dû à un critère utilisé pour la rédaction et qui a été observé également pour d'autres associations, passées de la même façon sous silence, dans la mesure où elles étaient comprises dans des catégories plus larges.

Le jugement négatif de l'Eglise sur la franc-maçonnerie demeure donc inchangé parce que ses principes ont toujours été considérés comme incompatibles avec la doctrine de l'Eglise ; c'est pourquoi il reste interdit par l'Eglise de s'y inscrire. Les catholiques qui font partie de la franc-maçonnerie sont en état de péché grave et ne peuvent s'approcher de la Sainte Communion.

Les autorités ecclésiastiques locales n'ont pas la faculté d'émettre sur la nature des associations de la franc-maçonnerie un jugement qui entraînerait une dérogation à ce qui est mentionné ci-dessus, conformément à l'esprit de la Déclaration du 17 février 1981 de

cette même Sacrée Congrégation.

Le Souverain Pontife Jean-Paul II, au cours de l'audience accordée au sous-signé le Cardinal Préfet, a approuvé la présente déclaration adoptée au cours de la réunion ordinaire de cette Sacrée Congrégation et en a ordonné la publication.

Donné à Rome, au Siège de la Sacrée Congrégation pour la Doctrine de la Foi, le 26 novembre 1983.

Joseph Cardinal Ratzinger, Préfet

Fr. Jérôme Hamer, o.p., Archevêque titulaire de Lorium, Secrétaire. »

Source : laportelatine.org/actualite/lepiscopat-francais-et-la-franc-maconnerie-13-mai-2010

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France